

Auplata lance une levée de fonds pour financer sa stratégie industrielle de déploiement de la cyanuration

- Augmentation de capital avec maintien du DPS d'un montant initial de 10,5 M€, pouvant être porté à 12,1 M€
- Prix de souscription : 0,90€ par action, soit une décote faciale de 24%
- 8,5 M€ d'engagements de souscription représentant 80,8% de la levée de fonds
- Souscription ouverte du 13 juin au 22 juin 2016
- Titres éligibles au PEA et PEA-PME

Auplata (Alternext - FR0010397760 - ALAUP), 1^{er} producteur d'or français coté en Bourse, annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant initial de 10,5 M€, pouvant être porté à un maximum de 12,1 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le 8 juin 2016 le visa n°16-234 sur le Prospectus relatif à cette opération.

L'augmentation de capital se déroule à travers l'émission de 11 655 041 actions nouvelles (pouvant être portée à un maximum de 13 403 298 titres en cas d'exercice intégral de la clause d'extension), au prix unitaire de 0,90 €, représentant une décote faciale de 24,37% par rapport au cours de clôture de l'action Auplata le 6 juin 2016 (1,19 €).

Cette augmentation de capital, destinée aux actionnaires d'Auplata mais aussi à tous les investisseurs, vise à financer le développement et la construction de l'usine de cyanuration de la mine de Dieu Merci.

Auplata, 1^{er} portefeuille d'actifs miniers de Guyane française

Spécialisés dans l'exploitation minière d'or primaire en Guyane française, Auplata et ses filiales conduisent toutes les activités liées à l'exploitation de mines d'or, et notamment l'extraction et le traitement du minerai. Auplata est essentiellement présent en Guyane française, mais étend également ses activités en Côte d'Ivoire depuis 2015.

L'ambition d'Auplata repose à la fois sur une politique industrielle, à travers le déploiement d'unités de cyanuration sur ses différents sites miniers, mais aussi sur une stratégie de partenariats capitalistiques avec des majors de l'industrie minière mondiale, tels Newmont Mining, Nordgold ou plus récemment Newcrest Mining, visant à valoriser le plus important portefeuille d'actifs miniers aurifères de Guyane française.

Dans le cadre de sa politique industrielle et consécutivement à l'obtention fin 2015 de l'autorisation ICPE pour l'unité industrielle de cyanuration de Dieu Merci après trois années de développements et d'instructions, Auplata met en œuvre depuis début 2016 un plan de transformation stratégique de son modèle économique. Ce plan se traduit par l'arrêt de toute activité gravimétrique en propre, visant à réaliser des économies de l'ordre de 4 M€ en année pleine, afin de se concentrer sur le déploiement de la technique de cyanuration.

► Un objectif de production de 600 kilos d'or par an sur l'unité industrielle de Dieu Merci

La levée de fonds s'inscrit pleinement dans cette stratégie industrielle, avec pour objectif de financer les investissements pour le développement et la construction de la 1^{ère} usine de cyanuration, qui se situera sur la mine de Dieu Merci.

Les besoins d'Auplata pour son financement dans le cadre de la construction de l'usine de cyanuration, sa valorisation et son fonctionnement s'élèvent à environ 15 M€. Outre la construction de l'usine (pour 10 M€), ce budget d'investissement intègre également des explorations destinées à valoriser les terrains à proximité de l'usine en tant que potentiel pourvoyeur de minerai post utilisation des rejets stockés existant (jusqu'à 3 M€) et le financement du fonctionnement de l'usine (pour environ 2 M€).

L'usine aura pour vocation le traitement des rejets (tailings) issus du traitement gravimétrique et stockés dans six bassins sur le site ainsi que le tout venant du site de Dieu Merci. Avec cette première usine, Auplata se fixe ainsi pour objectif de produire 600 kg d'or par an.

► Principales modalités de l'augmentation de capital avec maintien du DPS

CAPITAL SOCIAL AVANT L'OPERATION

A la date du Prospectus, le capital social d'Auplata SA s'élève à 9 469 720,75 € divisé en 37 878 883 actions, de 0,25 € de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

CODES DE L'ACTION

- Libellé : AUPLATA
- Code ISIN : FR0010397760
- Mnémonique : ALAUP
- ICB Classification : 1777 Gold Mining
- Lieu de cotation : Marché Alternext d'Euronext à Paris

CADRE JURIDIQUE DE L'OPERATION

L'émission des actions nouvelles dans le cadre de la présentation augmentation de capital a été autorisée par la 3^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 avril 2016. Suite à la publication de l'avis de convocation de l'Assemblée générale le 29 mars 2016, au lieu du 24 mars 2016, ne respectant pas le délai légal minimum de quinze jours entre la date de parution et la date de tenue de l'assemblée, Auplata a convoqué une nouvelle Assemblée générale extraordinaire à l'effet de confirmer l'adoption ou le rejet des résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2016, dans les termes et selon les votes des actionnaires de ladite assemblée. Cette assemblée s'est tenue le 6 juin 2016 et a confirmé en tout point la résolution citée ci-dessus.

En vertu de la délégation de compétence mentionnée ci-dessus, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 juin 2016 a décidé de procéder à la présente augmentation de capital.

PRIX DE SOUSCRIPTION DES ACTIONS NOUVELLES

0,90 € par action, représentant une décote faciale de 24,37% par rapport au cours de clôture de l'action Auplata le 6 juin 2016 (1,19 €), et une décote de 19,77% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit (1,12 € compte tenu de la valeur théorique du DPS qui s'élève à 0,0682 €).

NATURE DE L'OPERATION ET NOMBRE D'ACTIONNAIRES OFFERTES

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription se déroulera par émission de 11 655 041 actions nouvelles, pouvant être portée à un maximum de de 13 403 298 titres en cas d'exercice intégral de la clause d'extension (portant sur un maximum de 1 748 257 titres additionnels) en fonction de la demande.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext Paris. Leur admission est prévue le 4 juillet 2016, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

MONTANT BRUT DE L'OPERATION

10 489 536,90 € pouvant être porté à 12 062 968,20 € en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION

Auplata n'a pas connaissance d'intentions d'actionnaires ou mandataires sociaux quant à leur participation à la présente augmentation de capital, à l'exception de 8 investisseurs qualifiés qui se sont engagés à souscrire un total de 6 637 746 actions nouvelles, pour un montant de 6,0 M€.

Dans ce cadre, ils se sont engagés à acquérir, le cas échéant, l'ensemble des DPS qui leur auront été cédés par 4 T Commodities & Emerging Markets.

Investisseurs	Montant de l'engagement (en K€)	A titre irréductible (en K€)*	A titre réductible (en K€)
Financière Arbevel	2 300	1 043	1 257
Amiral Gestion	1 734	1 734	0
SGGP	1 000	454	546
Keren Finance	300	136	164
Clay AM	275	125	150
Aurore Invest	135	61	74
ING Luxembourg	130	59	71
Montbleu Finance	100	45	55
Total	5 974	3 657	2 317

* A l'exception d'Amiral Gestion, qui souscrira à titre irréductible sur la base des DPS qu'elle détient, les investisseurs qualifiés acquerront chacun un nombre de DPS auprès de 4 T Commodities & Emerging Markets, de façon à pouvoir souscrire à titre irréductible à minima à hauteur de 45,36% de leur engagement, hors acquisition de DPS sur le marché pendant la période de souscription.

Par ailleurs, Compagnie Minière de Touissit a indiqué son intention de participer à l'opération à hauteur de 2,5 M€ par compensation de créances avec les obligations Auplata émises en 2014 qu'elle détient, soit 2 780 000 actions nouvelles.

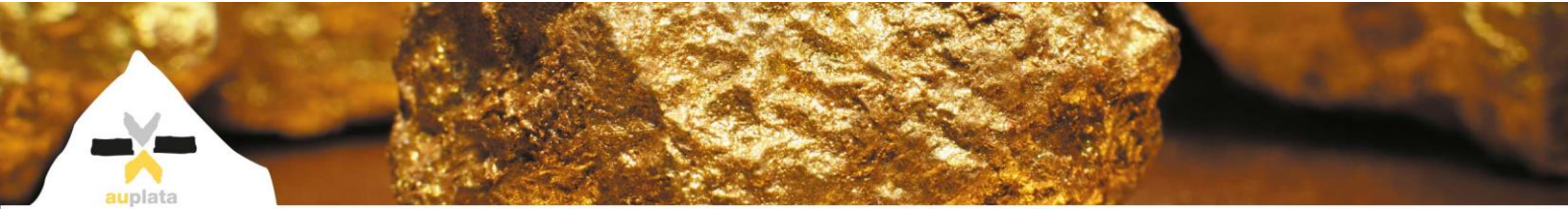
Au total, les engagements de souscription représentent donc au total un maximum 9 417 746 actions nouvelles, représentant 80,78% du nombre d'actions nouvelles proposées et un montant maximum de 8 473 881,40 €.

MODALITES DE SOUSCRIPTION EN NUMERAIRE OU PAR COMPENSATION DE CREANCE

Les actions nouvelles pourront être souscrites en numéraire, à raison de 4 actions nouvelles pour 13 actions existantes possédées, ou par compensation de créance avec des obligations Auplata émises en 2014 (ISIN : FR0011945955).

Les titulaires de droits préférentiels de souscription (DPS) pourront souscrire à titre irréductible, à raison 13 DPS permettant de souscrire à 4 actions nouvelles au prix de 0,90 € par action, et à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de l'exercice de leurs DPS à titre irréductible.

Les porteurs d'obligations Auplata 2014 pourront souscrire par compensation de créance, à raison de 1 obligation 2014 de valeur nominale 500€ contre 556 actions à émettre. Les intérêts dus sur les obligations Auplata 2014 apportées au titre d'une souscription par compensation de créance entre le 26 juin 2016 et la date de règlement-livraison seront payés par Auplata au plus tard le 15 juillet 2016. Ils devront remettre à leur intermédiaire financier, au plus tard le 22 juin 2016, un ordre de souscription à l'offre par compensation de créance, conforme au modèle qui sera mis à leur disposition par cet intermédiaire. Par ailleurs, les souscriptions par compensation de créance avec des



obligations Auplata 2014 seront traitées comme des souscriptions à titre libre, c'est-à-dire qu'elle ne seront servies que si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital.

COTATION DES DROITS PREFERENTIELS DE SOUSCRIPTION

A l'issue de la séance de Bourse du 10 juin 2016, les actionnaires d'Auplata recevront 1 DPS pour chaque action détenue (soit au total 37 878 883 DPS). Les DPS formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant leur période de cotation, entre le 13 et 22 juin 2016 inclus, sous le code ISIN FR0013179926. A défaut de souscription ou de cession de ces DPS, ils deviendront caducs à l'issue de la période de souscription et leur valeur sera nulle.

SUSPENSION DE LA FACULTE D'EXERCICE DES BSAR2

La faculté d'exercice des bons de souscription d'actions émis le 2 octobre 2015 (BSAR2) avec une période d'exercice expirant le 30 septembre 2016 a été suspendue à compter du 3 juin 2016 à 00h00 pour une durée maximum de 3 mois conformément aux dispositions légales et réglementaires. Cette suspension a fait l'objet d'une publication, au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) du 27 mai 2016, de la notice prévue par l'article R.225-133 du Code de Commerce. La reprise de la faculté d'exercice est prévue pour le 16 juillet 2016 à 00h00.

CALENDRIER DE L'OPERATION

27 mai 2016	Publication par Euronext Paris de l'avis de suspension de la faculté d'exercice des BSAR2 Publication au BALO de l'avis de suspension de la faculté d'exercice des BSAR2
3 juin 2016	Début de la période de suspension de la faculté d'exercice des BSAR2
8 juin 2016	Visa n°16-234 de l'AMF sur le Prospectus
9 juin 2016	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.
10 juin 2016	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
13 juin 2016	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Alternext Paris
22 juin 2016	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription
29 juin 2016	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible
4 juillet 2016	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison Admission des actions nouvelles aux négociations sur Alternext Paris.
16 juillet 2016	Reprise de la faculté d'exercice des BSAR2

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé le 8 juin 2016 sous le n°16-234 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social d'Auplata ainsi qu'en version électronique sur les sites internet de la société (www.auplata.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de base, et au chapitre 2 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération.

Partenaires de l'opération



Conseil de l'opération
& Listing sponsor



Chef de file
& Teneur de livre



Communication financière

Auplata en bref

Basé en Guyane française, Auplata est le 1^{er} producteur d'or français coté en Bourse. La société dispose de plus de 700 km² de permis et titres miniers en Guyane française. Auplata mène une stratégie industrielle et financière novatrice de mise en valeur des ressources aurifères guyanaises avec une forte implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est ainsi de proposer une exploitation durable pour l'industrie minière guyanaise.

Depuis juin 2015, Auplata est actionnaire de la société minière ivoirienne OMCI, détentrice de deux projets miniers en Côte d'Ivoire.

Le capital social d'Auplata est composé de 37 878 883 actions cotées sur le marché Alternext à Paris (Euronext). ISIN : FR0010397760 – ALAUP ; ICB : 1777 – Gold Mining.

Pour plus d'information sur la société Auplata : www.auplata.fr.

Contacts :

EUROLAND CORPORATE

Julia BRIDGER	Listing sponsor	01 44 70 20 84
---------------	-----------------	----------------

MIDCAP PARTNERS

Kevin ROLLAND	Chef de File & Teneur de livre	01 55 04 04 56
---------------	--------------------------------	----------------

ACTUS FINANCE

Mathieu Omnes	Relations investisseurs	01 53 67 36 92
Nicolas Bouchez	Relations presse	01 53 67 36 74

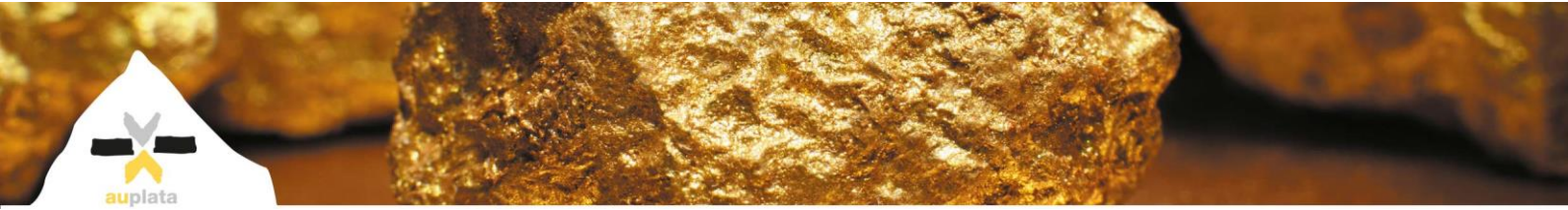
Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou de souscription, ou la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les États membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par AUPLATA d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux



personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et AUPLATA n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.



RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 16-234 en date du 8 juin 2016 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Le résumé est constitué d'informations requises connues sous le nom « Eléments ». Ces Eléments sont numérotés dans les Sections A - E (A. 1 - E. 7).

Ce résumé contient tous les Eléments nécessaires pour être inclus dans un résumé pour ce type de valeurs mobilières et de l'Emetteur. Parce que certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des lacunes dans la séquence de numérotation des Eléments.

Même si un Elément peut être requis dans le résumé en raison du type de valeurs mobilières et de l'Emetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée quant à l'Elément. Dans ce cas, une courte description de l'Elément est incluse dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

A.1	Introduction et avertissements	<p><i>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</i></p> <p><i>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</i></p> <p><i>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</i></p> <p><i>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</i></p> <p><i>L'information faisant l'objet du présent Prospectus permet de maintenir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à la Société.</i></p>
A.2	Revente ou placement final des valeurs mobilières	Sans objet

Section B – Emetteur

B.1	Raison sociale / Dénomination, sociale	Auplata SA, (" Auplata " ou l' " Emetteur " et avec l'ensemble de ses filiales et participations consolidées, le " Groupe ").
B.2	Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine	Auplata est une société anonyme à conseil d'administration soumise au droit français, dont le siège est situé Zone Industrielle Degrad-des-Cannes – Immeuble Simeg 97354 Rémire-Montjoly, France.

B.3
Nature des opérations et Principales activités

AUPLATA est une société d'exploitation minière d'or primaire en Guyane Française.

AUPLATA exerce actuellement ses activités exclusivement en Guyane Française, même si elle développe son portefeuille hors de France depuis 2015, avec l'acquisition en juin 2015 de la société ivoirienne OSEAD MINING COTE D'IVOIRE (« OMCI »). AUPLATA mène une stratégie de mise en valeur des ressources aurifères guyanaïses avec une forte implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est ainsi de proposer une exploitation durable pour l'industrie minière aurifère guyanaïse.

AUPLATA et ses filiales conduisent toutes les activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité à des industriels indépendants.

AUPLATA exploite différents sites miniers en Guyane Française. Le Groupe dispose d'un portefeuille de titres variés :

3 sites d'exploitations : Dieu Merci (3 concessions), Yaou (PEX), Dorlin (PEX)

3 sites d'explorations : *Courière (PER), Bon Espoir (PER objet du contrat de partenariat avec Newmont Mining), Iracoubo Sud (PER objet du contrat de partenariat avec Newmont Mining)*

1 site exploité à travers un contrat d'amodiation : Paul Isnard/Elysée soit 7 des concessions détenues par la société SOTRAPMAG filiale à 100% de COLUMBUS GOLD et avec laquelle elle a signé un contrat d'amodiation qui l'autorise jusqu'au 31 décembre 2018 à produire sur ces concessions.

Elle détient à compter de 2015 des titres en Espagne (Herrerias, en cours de cession) et Côte d'Ivoire (Adzopé et Mont Goma).

Les titres juridiques de son portefeuille ainsi que leurs échéances sont résumés ci-dessous :

	Zone	Détenteur	Nature du permis	Superficie (en Km²)	Échéance actuelle	Suivi	Nouvelle échéance
DIEU-MERCI	Guyane	AUPLATA SA	Concession	102,4	31/12/2018	Dossier de renouvellement à déposer avant le 31/12/2016	na
La VICTOIRE	Guyane	AUPLATA SA	Concession	21,6	31/12/2018		na
RENAISSANCE	Guyane	AUPLATA SA	Concession	12,5	31/12/2018		na
COURIEGE	Guyane	AUPLATA SA	PER	14	02/07/2015	Dossier de renouvellement déposé le 15/06/2015	02/07/2020
PERVENCHE	Guyane	AUPLATA SA	PER	14,6		Dossier de demande de PER déposé le 19/06/2015	na
YAOU	Guyane	SMYD	PEX	52	10/11/2014	Dossier de renouvellement enregistré le 24/09/2014	10/11/2019
DORLIN	Guyane	SMYD	PEX	84	30/07/2015	Dossier de renouvellement déposé le 06/07/2015	30/07/2020
BON ESPOIR	Guyane	ARMINA*	PER	122,275	31/10/2016	Prolongement obtenu le 03/08/2015	na
IRACOUBO SUD	Guyane	ARMINA*	PER	300	01/03/2015	Dossier de renouvellement déposé le 26/02/2015	01/03/2020
HERRERIAS	Espagne	AUPLATA SA	PER	200	21/05/2016	en cours de validité	na
ADZOPE	Côte d'Ivoire	OMCI*	PER	186		Dossier de demande de permis de recherche déposé le 24/06/2015	na
MONT GOMA Nord	Côte d'Ivoire	OMCI*	PER	299,4	25/02/2019	en cours de validité	na
MONT GOMA Sud	Côte d'Ivoire	OMCI*	PER	374,4	25/02/2019	en cours de validité	na

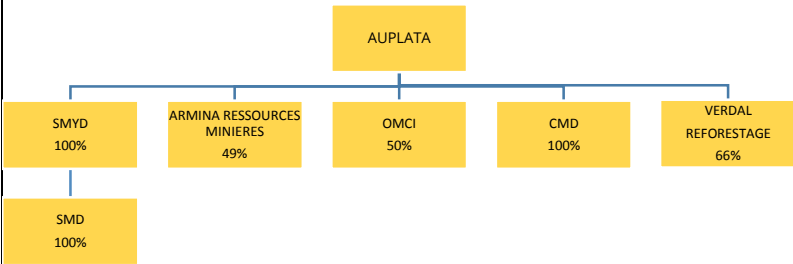
* La société Armina est détenue à hauteur de 49% par Auplata SA et la société OMCI est détenue à 50% par Auplata SA. Les titres miniers présentés ci-dessus concernant Armina et OMCI sont donc co-détenus par Auplata SA (cf. chapitre 7 de la première partie du présent Prospectus)

La production d'or provient jusqu'à début 2016 :

- des usines de gravimétrie exploitées par le groupe Auplata et implantées sur les sites de Dieu Merci, Yaou et Elysée,
- de chantiers alluvionnaires exploités par des sous-traitants miniers ou faisant l'objet d'une exploitation en régie

Production d'or brut (kg)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DIEU MERCI	113	145	226	321	229	180	64
PAUL ISNARD				49	175	196	149
GOLD ROOM							3
YAOU	163	108	151	142	79	10	2
DORLIN				10	111	119	83
Production - total	276	253	377	522	594	505	301

		<table border="1"> <tr> <td>dont production</td> <td>NC</td> <td>NC</td> <td>NC</td> <td>168</td> <td>243</td> <td>296</td> <td>240</td> </tr> <tr> <td>sous-traitée</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>32%</td> <td>41%</td> <td>59%</td> <td>80%</td> </tr> </table> <p>Les études dans le procédé d'extraction par cyanuration ont conduit Auplata à installer une unité pilote de cyanuration à Rémire-Montjoly. Cette unité a pour objectifs de traiter les concentrés des usines de traitement par gravimétrie et de démontrer sa maîtrise du procédé de cyanuration qui sera déployé dans les unités industrielles programmées sur les sites de Dieu Merci et de Yaou ayant fait l'objet de demande d'autorisation ICPE.</p> <p>Le 2 mars 2016, suite à l'obtention de l'autorisation préfectorale relative à la construction d'une unité industrielle de cyanuration, le Conseil d'administration d'Auplata a entériné un projet de plan de transformation visant à consacrer pleinement les ressources économiques et humaines de la société à la mise en œuvre du procédé de production de l'or par cyanuration.</p> <p>Dans le cadre de cette évolution stratégique majeure, le Conseil d'administration a donc décidé l'arrêt de toute production gravimétrique primaire (exploitation de la saprolite) sur les sites de Dieu Merci et Elysée (celle de Yaou étant arrêtée pour raison économique depuis fin 2013).</p>	dont production	NC	NC	NC	168	243	296	240	sous-traitée				32%	41%	59%	80%
dont production	NC	NC	NC	168	243	296	240											
sous-traitée				32%	41%	59%	80%											
B.4a	Tendances récentes ayant des répercussions sur la Société	<p>Au 1^{er} trimestre 2016, la production d'or brut d'Auplata s'est élevée à 53 kg, contre 71 kg au 1^{er} trimestre 2015, dont 32 kg issu de la production des sous-traitants miniers.</p> <p>Dans un contexte de marché stable en début d'exercice (34 445 €/kg d'or en moyenne au 1^{er} trimestre 2016, contre 34 779 €/kg en moyenne au 1^{er} trimestre 2015 - Source : World Gold Council), 49 kg d'or affiné vendus au 1^{er} trimestre 2016 (versus 62 kg un an plus tôt) ont permis de réaliser un chiffre d'affaires de 1,7 M€ au cours de la période (versus 2,9 M€ au 1^{er} trimestre 2015).</p> <p>La société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'année 2016.</p> <p>Afin de consacrer pleinement les ressources économiques et humaines d'Auplata à la mise en œuvre de la cyanuration, le Conseil d'administration a entériné en date du 2 mars 2016 un plan de transformation stratégique conduisant à l'arrêt de toute production gravimétrique, à la suppression des 28 postes liés à la production gravimétrique, et à la réduction de la structure de coûts fixes et variables avec pour objectif de réaliser des économies de l'ordre de 4 M€ en année pleine. La mise en œuvre du procédé de production de l'or par cyanuration ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les revenus d'Auplata puisque, tant que l'unité industrielle de Dieu Merci ne sera pas fonctionnelle, c'est-à-dire au 2nd trimestre 2017, les revenus de la Société proviendront de la sous-traitance et des éventuelles locations de ses installations gravimétriques.</p> <p>Le processus de sélection de nouveaux sous-traitants pouvant exploiter et louer les usines de gravimétrie est en cours de réalisation.</p>																

<p>B.5</p>	<p>Description du Groupe</p>	<p>A la date du présent Prospectus, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant (les pourcentages indiqués représentent la détention en capital et droits de vote) :</p> <div style="text-align: center;">  <pre> graph TD AUPLATA[AUPLATA] --> SMYD[SMYD 100%] AUPLATA --> ARMINA[ARMINA RESSOURCES MINIERES 49%] AUPLATA --> OMCI[OMCI 50%] AUPLATA --> CMD[CMD 100%] AUPLATA --> VERDAL[VERDAL REFORESTAGE 66%] SMYD --> SMD[SMD 100%] </pre> </div> <p>Auplata SA détenait, au 31 décembre 2015, 19 731 677 actions de la société Columbus Gold Corporation, cotées sur le marché TSX de la Bourse de Toronto, soit 13,93 % du capital de Columbus. Auplata SA a cédé l'ensemble de ces actions au 30 avril 2016.</p> <p>En septembre 2015, le Groupe Atlantique, à travers sa filiale CFI FINANCIAL, est entré au capital d'OMCI à hauteur de 50%.</p> <p>Le 11 avril 2016, Newmont a signifié à Auplata l'achèvement de la première phase d'exploration (à hauteur de 3 M\$), conformément à l'accord de joint-venture conclu le 9 Septembre 2014 et par conséquent l'acquisition d'une participation dans la société ARMINA à hauteur de 51% de son capital social. Newmont a également signifié à Auplata sa décision de poursuivre la seconde phase d'exploration qui prévoit un engagement de dépenses de 9 M\$ sur la durée de cette phase. Si Newmont venait à réaliser la seconde phase d'exploration dans ces conditions, sa participation dans le capital social d'Armina s'élèverait alors à 75%.</p>																																			
<p>B.6</p>	<p>Actionnariat</p>	<p>A la date du présent Prospectus le capital social d'Auplata SA s'élève à 9 469 720,75 euros divisé en 37 878 883 actions de 0,25 euro de valeur nominale toutes entièrement libérées.</p> <p>Actionnariat de la Société au 31 décembre 2015 :</p> <table border="1" data-bbox="651 1536 1445 1883"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Nbr de titres</th> <th>% de capital</th> <th>Nbr de droits de vote</th> <th>% de droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonds 4 T Commodities and Emerging Markets*</td> <td>6 945 225</td> <td>18,40%</td> <td>6 945 225</td> <td>18,40%</td> </tr> <tr> <td>Amiral Gestion</td> <td>6 261 240</td> <td>16,59%</td> <td>6 261 240</td> <td>16,59%</td> </tr> <tr> <td>Hydrosol**</td> <td>530 501</td> <td>1,41%</td> <td>530 501</td> <td>1,41%</td> </tr> <tr> <td>OMCI</td> <td>1 000</td> <td>0,00%</td> <td>1 000</td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>Public</td> <td>23 998 462</td> <td>63,59%</td> <td>23 998 462</td> <td>63,59%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>37 736 428</td> <td>100%</td> <td>37 736 428</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <p>*4T Commodities & Emerging Markets est un fonds de titrisation spécialisé dans le secteur de l'énergie (pétrole et gaz), le secteur minier (prospection et extraction), le secteur agricole et les marchés émergents, créé par Jean-François Fourt</p> <p>**Hydrosol est une société d'investissement de droit luxembourgeois, holding personnel de Monsieur Paul Emmanuel de Becker Remy.</p>	Actionnaires	Nbr de titres	% de capital	Nbr de droits de vote	% de droits de vote	Fonds 4 T Commodities and Emerging Markets*	6 945 225	18,40%	6 945 225	18,40%	Amiral Gestion	6 261 240	16,59%	6 261 240	16,59%	Hydrosol**	530 501	1,41%	530 501	1,41%	OMCI	1 000	0,00%	1 000	0,00%	Public	23 998 462	63,59%	23 998 462	63,59%	Total	37 736 428	100%	37 736 428	100%
Actionnaires	Nbr de titres	% de capital	Nbr de droits de vote	% de droits de vote																																	
Fonds 4 T Commodities and Emerging Markets*	6 945 225	18,40%	6 945 225	18,40%																																	
Amiral Gestion	6 261 240	16,59%	6 261 240	16,59%																																	
Hydrosol**	530 501	1,41%	530 501	1,41%																																	
OMCI	1 000	0,00%	1 000	0,00%																																	
Public	23 998 462	63,59%	23 998 462	63,59%																																	
Total	37 736 428	100%	37 736 428	100%																																	

B.7
Informations financières sélectionnées

Informations sur les comptes annuels consolidés pour les deux derniers exercices clos au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014

<i>En K€</i>	31/12/2015 information financière consolidée 12 mois	31/12/2014 information financière consolidée 12 mois
Chiffres d'affaires	12 085	18 543
Ebitda *	(4 999)	(3 327)
% du CA HT	-41,37%	-17,94%
Résultat opérationnel courant	(7 704)	(5 952)
% du CA HT	-63,75%	-32,10%
Résultat net	(5 259)	(5 168)
Résultat part du Groupe	(5 241)	(5 156)

* L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (nettes des reprises)

Situation des Capitaux Propres et des dettes financières
En milliers d'euros (données consolidées)

Total des dettes courantes au 30 avril 2016	477
- <i>Faisant l'objet de garanties</i>	
- <i>Faisant l'objet de nantissements</i>	
- <i>Sans garanties ni nantissements</i>	477
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme) au 30 avril 2016	7 065
- <i>Faisant l'objet de garanties</i>	
- <i>Faisant l'objet de nantissements</i>	
- <i>Sans garanties ni nantissements</i>	7 065
Capitaux Propres au 30 avril 2016	24 352
- <i>Capital Social</i>	9 470
- <i>Réserves</i>	-39 305
- <i>Primes liées au capital</i>	57 059
- <i>Résultat (au 30 avril 2016, non arrêté par le conseil d'administration et non audité)</i>	-2 872

Situation de l'endettement au 30 avril 2016
En milliers d'euros (données consolidées)

A. Trésorerie	3 639
B. Instruments équivalents	
C. Titres de placement	
D. Liquidités (A+B+C)	3 639
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	
H. Autres dettes financières à court terme	477
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	477
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-3 163

		<p>K. Emprunts bancaires à plus d'un an</p> <p>L. Obligations émises 6 775</p> <p>M. Autres emprunts à plus d'un an 290</p> <p>N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M) 7 065</p> <p>O. Endettement financier net (J+N) 3 902</p> <hr/> <p>Données non auditées</p> <p>A ce jour, il n'existe aucune dette indirecte ou inconditionnelle.</p> <p>Au 30 avril 2016, le montant de trésorerie disponible du Groupe s'élève à 3,64 M€. Auplata n'a pas connaissance d'évolutions significatives par rapport aux données financières établies au 30 avril 2016.</p> <p>Il est rappelé qu'Auplata a souscrit courant 2015 à 454.000 Obligations émises par la société Minière de Guyane d'un montant nominal de 454 K€.</p> <p>Le 15 avril 2016 OSEAD a cédé à Minière de Guyane une créance détenue sur Auplata d'un montant global de 420.739,68 euros au titre d'une avance en compte courant ayant fait l'objet d'une convention.</p> <p>Au 26 avril 2016, le montant dû par Minière de Guyane à Auplata au titre des Obligations a été arrêté à un montant global de 370.875,60 euros.</p> <p>Auplata et Minière de Guyane sont donc convenus que la société Minière de Guyane avait remboursé à la Société les Obligations souscrites d'un montant global de 370.875,60 euros par compensation avec la créance cédée par OSEAD et que Auplata reste devoir à Minière de Guyane une somme de 49.864,08 euros au titre de la convention en compte courant.</p>
B.8	Informations pro forma	Sans objet.
B.9	Prévision de bénéfice	Sans objet.
B.10	Eventuelles réserves sur les informations financières historiques contenues dans les rapports d'audit	Sans objet.
B.11	Déclaration sur le fonds de roulement	Auplata dispose, à la date du présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des Valeurs Mobilières	<p>Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code ISIN : FR0010397760 ; - Mnémonique : ALAUP ; - ICB Classification : 1777 Gold Mining ; - Lieu de cotation : marché Alternext d'Euronext à Paris.
C.2	Devise d'émission	Euros.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions	<p>A ce jour, le capital de la Société est composé de 37 878 883 actions d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune, toutes entièrement libérées.</p> <p>L'émission porte sur 11 655 041 actions d'une valeur nominale de 0,25 euro, pouvant être porté à un nombre maximum de 13 403 298 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, à libérer intégralement lors de la souscription.</p>
C.4	Droits attachés aux actions à émettre	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation ; - droit de vote. <p>A chaque action de la Société est attaché un droit de vote.</p> <p>Les statuts de la Société contiennent un seuil statutaire de déclaration de franchissement de 2% selon lequel toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir, ou cesse de détenir, directement ou indirectement, une fraction égale ou supérieure à 2% du capital social ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social au plus tard à la clôture du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.</p>
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Sans objet.
C.6	Demande d'admission à la négociation	Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext Paris. Leur admission est prévue le 4 juillet 2016, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0010397760).

C.7	Politique de dividendes	La Société n'a jamais distribué de dividendes sur ses actions. Compte tenu du stade de développement du Groupe et de la priorité donnée aux investissements, la Société n'envisage pas d'initier une politique de versement de dividendes à court terme.
-----	--------------------------------	--

Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Avant toute décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque résumés ci-dessous :</p> <p>Risques liés à l'activité de l'Emetteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - risques de liquidité : La trésorerie du Groupe s'élève à 2 325 K€ au 31 décembre 2015 alors que le montant des dettes financières à échéance moins d'un an s'élève à 1 438 K€ (principal et intérêts). Le Groupe est en mesure de respecter ces échéances. - risques de dilution : A la date du Prospectus, il existe 41 371 224 valeurs mobilières donnant accès au capital toujours en circulation. L'exercice intégral des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation générerait une dilution égale à 18,66% sur la base du capital existant à ce jour. - risques liés à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe : un investissement résiduel total estimé à 15M€ minimum est nécessaire pour financer la première unité modulaire de cyanuration prévue sur le site de Dieu Merci. Ces investissements seront assurés par la levée de fonds objet du présent Prospectus et, notamment en cas de forte compensation de créance par l'apport des obligations 2014 à l'opération, par l'obtention auprès de partenaires bancaires d'emprunts bancaires traditionnels et/ou du financement d'une partie de l'investissement industriel effectué, éligible à la défiscalisation au titre de l'article 199 undecies B du code général des impôts (processus déjà effectué par le passé par Auplata) et l'utilisation de la trésorerie de la Société s'élevant à 3,64 M€ au 30 avril 2016. - risques liés au recours de financement par défiscalisation par la Société : le Groupe a participé à des opérations de défiscalisation. Si ces opérations de défiscalisation venaient à être remises en cause, la société pourrait alors voir sa responsabilité contractuelle engagée. <p>Risques liés à l'organisation de l'Emetteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à la sous-traitance : Si les sous-traitants ne parvenaient pas à s'acquitter de leurs obligations en temps voulus ou avec une qualité satisfaisante, les niveaux de production d'or du Groupe pourraient en être affectés. <p>Risques de marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - risques liés à la fluctuation du cours de l'or : De nombreux paramètres peuvent faire évoluer le cours de négociation de l'or. Le cours de l'or auquel est vendue la production du Groupe est déterminant en ce qu'il impacte directement son niveau de

		<p>chiffre d'affaires et de rentabilité. Ainsi une variation du cours de l'or de 1 000 euros/kg aurait un impact de l'ordre de 97 K€ sur le résultat compte tenu des volumes de vente de l'année 2015.</p> <p>Risques liés à la réglementation applicable et à son évolution</p> <ul style="list-style-type: none"> - risques liés à l'environnement : Au titre de ses activités minières, le Groupe est tenu lors de la fermeture définitive de chacun des sites d'exploitation de progressivement revégétaliser la surface. Cette réhabilitation environnementale a un coût estimé qui est provisionné au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation d'une zone par AUPLATA. Si ces coûts n'étaient pas ou mal provisionnés, cela pourrait avoir un impact négatif pour AUPLATA. <p>Risques juridiques et fiscaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - risques liés à un litige prud'homal significatif : Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de procédures prud'homales. Des dommages et intérêts peuvent être demandés dans le cadre de ces procédures. Ces litiges sont provisionnés à hauteur de 152 K€ dans les comptes au 31 décembre 2015. Il n'y a pas à ce jour de nouveau litige prud'homal survenu après le 31 décembre 2015 qui aurait un impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société. <p>Suite à la fermeture du site de Yaou, le Groupe a procédé fin 2013 au licenciement collectif de 24 salariés. 13 de ces salariés ont engagé une action prud'homale en contestation du licenciement économique. Le montant total de leurs revendications s'élève à 572 K€ au 31 décembre 2015. La Société considère que le risque n'est pas avéré, il n'a donc pas été provisionné au 31 décembre 2014, ni au 30 juin 2015.</p> <p>Auplata est également appelée par un des cinq salariés du site d'Elysée licenciés début 2014 pour raisons économiques. Les sommes demandées par ce seul salarié s'élèvent à 255K€. La société considère que le risque d'annulation de la procédure est nul et que la raison économique du licenciement est fondée. Aucune provision n'a été constituée au titre de ce litige dans les comptes 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> - risques liés à un litige commercial significatif : Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges commerciaux. Des dommages et intérêts et injonctions de payer peuvent être demandés dans le cadre de ces procédures. <p>Assurances : les assurances en cours couvrent la responsabilité civile exploitation et professionnelle du Groupe.</p>
D.3	Principaux risques propres aux nouvelles actions	<p>Les principaux risques propres à l'émission des Actions Nouvelles de la Société sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;

		<ul style="list-style-type: none"> - les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée ; - le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; - la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ; - des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou la valeur des droits préférentiels de souscription ; - en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; - l'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. En conséquence, en cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue, ce qui ne remettrait pas en cause la réalisation des objectifs de la Société. Ainsi, si les souscriptions reçues n'atteignaient pas 75% du montant initial de l'augmentation de capital, l'augmentation de capital serait annulée et les ordres de souscription deviendraient caducs. En conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits ; - en cas d'exercice de la Clause d'Extension, les actionnaires qui n'auraient pas souscrit à titre réductible verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée ; - les actionnaires de la Société ne bénéficient pas des garanties associées au marché réglementé ; - la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires qui pourraient entraîner une dilution complémentaire de la participation de ses actionnaires ; - les investisseurs dont la devise de référence n'est pas l'euro pourraient être exposés à un risque de change dans le cadre de leur investissement dans les actions de la Société.
--	--	---

Section E – Offre		
E.1	Montant de l'émission	<p>A titre indicatif, le produit brut et l'estimation du produit net de l'émission seraient les suivants en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 100% :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produit brut : 10 489 536,90 euros pouvant être porté à 12 062 968,20 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension ; - produit net estimé : environ 9,76 millions d'euros pouvant être porté à environ 11,26 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension. Les frais liés à l'émission correspondant aux intermédiaires financiers et conseils ainsi qu'aux divers frais (juridiques, administratifs, de publication, ...) s'élèveront environ à 0,74

		<p>million d'euros et pourront être portés à environ 0,8 million d'euros en cas d'exercice de la Clause d'Extension.</p> <p>A titre indicatif, le produit brut et l'estimation du produit net de l'émission seraient les suivants en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75% :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produit brut : 7 867 152,90 euros ; - produit net estimé : environ 7,32 millions d'euros. Les frais liés à l'émission correspondant aux intermédiaires financiers et conseils ainsi qu'aux divers frais (juridiques, administratifs, de publication, ...) s'élèveront environ à 0,55 million d'euros. 																							
<p>E.2a</p>	<p>Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de celle-ci</p>	<p>Les fonds à provenir de la présente augmentation de capital sont destinés à financer le développement et la construction de l'usine de cyanuration du site de Dieu Merci.</p> <p>Les besoins de la Société pour son financement dans le cadre de la construction de l'usine de cyanuration, sa valorisation et son fonctionnement s'élèvent à environ 15M€ et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10M€ pour la construction de l'usine dont 5,5M€ pour la construction, 1,5M€ pour les consommables, 1M€ d'études, 1M€ de terrassement et 1M€ en frais de formation, transport d'équipement et aléas divers (budget évalué par la société ayant réalisé l'unité pilote de Rémire-Montjoly) ; - jusqu'à 3 M€ d'exploration destinées à valoriser les terrains à proximité de l'usine en tant que potentiel pourvoyeur de minerai post utilisation des rejets stockés existants ; - environ 2M€ pour le fonctionnement de l'usine. <p>Les fonds à provenir de la présente augmentation de capital sont destinés à financer le développement et la construction de l'usine de cyanuration du site de Dieu Merci.</p> <p>Pour atteindre cet objectif et sur la base des informations qu'elle détient à la date du Prospectus, AUPLATA envisage d'allouer le produit de l'augmentation de capital issue de l'Offre de la manière suivante :</p> <table border="1" data-bbox="651 1442 1378 1756"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Utilisation envisagée (en million d'euros)</th> <th colspan="2">Fonds levés</th> </tr> <tr> <th>75%</th> <th>100%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes (analyse & ingénierie)</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Terrassement et dalle</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Achat équipement et construction Usine</td> <td>4,7</td> <td>5,5</td> </tr> <tr> <td>Exploration Couriège (Etude 43-101, Phase I)</td> <td>0,6</td> <td>1,5</td> </tr> <tr> <td>Coût de structure avant mise en service de l'usine</td> <td>0,6</td> <td>1,5</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>7,90</td> <td>10,50</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les frais relatifs aux études d'analyse de site et d'ingénierie seront engagés progressivement dès le début du second semestre 2016.</p> <p>Les premiers contrats concernant la construction de l'usine mais aussi les travaux de terrassement pourront alors débuter en août 2016. Si les délais sont respectés, la dalle pourra être coulée fin septembre / début octobre 2016.</p> <p>Sous réserve de disponibilité immédiate, les premiers achats d'équipement s'amorceront dès la fin des études d'ingénierie vers fin août 2016, pour une livraison 1^{er} trimestre 2017.</p>	Utilisation envisagée (en million d'euros)	Fonds levés		75%	100%	Etudes (analyse & ingénierie)	1	1	Terrassement et dalle	1	1	Achat équipement et construction Usine	4,7	5,5	Exploration Couriège (Etude 43-101, Phase I)	0,6	1,5	Coût de structure avant mise en service de l'usine	0,6	1,5	TOTAL	7,90	10,50
Utilisation envisagée (en million d'euros)	Fonds levés																								
	75%	100%																							
Etudes (analyse & ingénierie)	1	1																							
Terrassement et dalle	1	1																							
Achat équipement et construction Usine	4,7	5,5																							
Exploration Couriège (Etude 43-101, Phase I)	0,6	1,5																							
Coût de structure avant mise en service de l'usine	0,6	1,5																							
TOTAL	7,90	10,50																							

		<p>La construction effective de l'usine débutera 1^{er} trimestre 2017. La mise en service de cette dernière est donc prévue courant du 2^{ème} trimestre 2017.</p> <p>Si l'opération objet du présent Prospectus, ne permettait de lever en numéraire que les seuls engagements présentés au §5.2.2 de la deuxième partie du présent Prospectus, soit 5,974 M€, la construction de l'usine et le calendrier présenté ci-dessus ne serait pas remis en cause.</p> <p>En effet, le complément de financement nécessaire sera assuré, en tout ou partie, par les alternatives suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. obtention auprès de partenaires bancaires d'emprunts bancaires traditionnels et/ou du financement d'une partie de l'investissement industriel effectué, éligible à la défiscalisation au titre de l'article 199 undecies B du code général des impôts (processus déjà effectué par le passé par Auplata) ; 2. utilisation de la trésorerie de la Société s'élevant à 3,64 M€ au 30 avril 2016. <p>Par ailleurs, les investissements d'exploration pourraient être décalés dans le temps et/ou réduits dans la mesure où le traitement des rejets stockés existants permettra le fonctionnement de l'usine à pleine capacité à moyen terme.</p>
<p>E.3</p>	<p>Modalités et conditions de l'Offre</p>	<p>Nombre d'actions offertes - 11 655 041 actions pouvant être porté à un maximum de 13 403 298 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (le « Nombre d'Actions Nouvelles »).</p> <p>Clause d'Extension En fonction de la demande, le nombre initial d'Actions Nouvelles pourra, à la discrétion de la Société et en accord avec le Chef de File et Teneur de Livre, être augmenté au maximum de 15%, soit un maximum de 13 403 298 Actions Nouvelles (la « Clause d'Extension »).</p> <p>Prix de souscription des actions nouvelles 0,9 euros par action, dont 0,25 euro de valeur nominale par action et 0,65 euros de prime d'émission, à libérer intégralement lors de la souscription, représentant une décote faciale de 24,37 % par rapport au cours de clôture de l'action Auplata le 6 juin 2016, soit 1,19 euros.</p> <p>Date de jouissance Jouissance courante.</p> <p>Droit préférentiel de souscription La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence : - aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 13 juin 2016, - aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.</p> <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire : - à titre irréductible à raison de 4 actions nouvelles pour 13 actions existantes possédées. 13 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 4 actions nouvelles au prix de 0,9 euros par action ; - et, à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.</p>

Si les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra, alternativement ou cumulativement, dans des proportions qu'il déterminera :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous réserve que celles-ci représentent au moins 75% du montant initial de l'augmentation de capital,
- Répartir librement, à sa seule discrétion, les actions nouvelles non souscrites,
- Ou les offrir au public.

Les droits préférentiels de souscription seront cotés et négociables à compter du 13 jusqu'au 22 juin 2016 sur le marché Alternext Paris sous le code ISIN: FR0013179926.

La faculté d'exercice des bons de souscription d'actions émis le 2 octobre 2015 avec une période d'exercice expirant le 30 septembre 2016 (les « BSAR 2 ») a été suspendue à compter du 3 juin 2016 à 00h00 pour une durée maximum de 3 mois conformément aux dispositions légales et réglementaires. Cette suspension a fait l'objet d'une publication, au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) du 27 mai 2016, de la notice prévue par l'article R.225-133 du Code de Commerce. La reprise de la faculté d'exercice est prévue pour le 16 juillet 2016 à 00h00.

Les détenteurs d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital (dirigeants, mandataires sociaux) se sont engagés à ne pas exercer leurs droits préalablement au lancement de l'opération.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription

0,0682 euros (sur la base du cours de clôture de l'action Auplata le 6 juin 2016, soit 1,19 euros). Le prix de souscription des actions nouvelles fait apparaître une décote de 19,77 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société, des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance et d'investisseurs tiers

La Société n'a pas connaissance d'intentions d'actionnaires ou mandataires sociaux quant à leur participation à la présente augmentation de capital, à l'exception de 8 investisseurs qualifiés qui se sont engagés à souscrire un total de 6 637 646 actions nouvelles, pour un montant de 5,974 millions d'euros.

Dans ce cadre, ils se sont engagés à acquérir, le cas échéant, l'ensemble des droits préférentiels de souscription qui leur auront été cédés par 4 T Commodities and Emerging Markets, et souscrire, à titre irréductible et si besoin réductible un total de 6 637 646 actions nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 5 973 881,4 euros.

Investisseurs	Montant de l'engagement (en K€)	A titre irréductible (en K€)*	A titre réductible (en K€)
Financière Arbevel	2 300	1 043	1 257
Amiral Gestion	1 734	1 734	0
SGGP	1 000	454	546
Keren Finance	300	136	164
Clay AM	275	125	150
Aurore Invest	135	61	74
ING Luxembourg	130	59	71
Montbleu Finance	100	45	55
Total	5 974	3 657	2 317

		<p>* A l'exception d'Amiral Gestion, qui souscrit à titre irréductible sur la base des droits préférentiels de souscription qu'elle détient, les investisseurs qualifiés acquerront chacun un nombre de droits préférentiels de souscription auprès de 4 T Commodities and Emerging Markets, de façon à pouvoir souscrire à titre irréductible à minima à hauteur de 45,36% de leur engagement, hors acquisition de DPS sur le marché pendant la période de souscription.</p> <p>4 T Commodities and Emerging Markets, actionnaire de référence de la Société avec 18,4% du capital de la Société, ne souscrit pas à la présente augmentation de capital.</p> <p>Par ailleurs, Compagnie Minière de Touissit qui a indiqué son intention d'y participer à hauteur de 2,5 M€ par compensation de créances avec les 5 000 Obligations 2014 qu'elle détient, soit 2 780 000 actions nouvelles.</p> <p>Au total, les engagements de souscription représentent donc au total au maximum 80,78% du nombre d'Actions Nouvelles, soit un montant maximum de 8 473 881,4 euros.</p> <p>Les DPS de 4 T Commodities and Emerging Markets seront cédés aux investisseurs qualifiés au prix de 1 euro par bloc de DPS, quel que soit le nombre de DPS cédés, de façon à permettre à chacun des nouveaux investisseurs de souscrire à titre irréductible à minima à 45,36% de leur engagement.</p> <p>La Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires ou mandataires sociaux quant à leur participation à la présente augmentation de capital.</p> <p>Aucun de ces engagements de souscription ne constitue une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce.</p> <p>Garantie L'émission ne fait ni l'objet d'une garantie de bonne fin ni d'une garantie de placement.</p> <p>Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public L'offre sera ouverte au public uniquement en France.</p> <p>Restrictions applicables à l'offre La diffusion du présent Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 13 et le 22 juin 2016 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 22 juin 2016 à la clôture de la séance de bourse.</p> <p>Intermédiaires financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront réunies jusqu'au 22 juin 2016 inclus par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.
--	--	---

		<p>Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par CACEIS CORPORATE TRUST (14, rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9) jusqu'au 22 juin 2016 inclus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital : CACEIS CORPORATE TRUST (14, rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9) - Le service des titres (inscription des actions au nominatif, conversion des actions au porteur) et le service financier des actions de la Société sont assurés par CACEIS CORPORATE TRUST (14, rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9). <p>Modalités de souscription par compensation de créances en principal avec des Obligations 2014 Auplata à raison de 1 Obligation 2014 de valeur nominale 500€ contre 556 actions à émettre. Les intérêts dus sur les Obligations 2014 apportées au titre d'une souscription par compensation de créance entre le 26 juin 2016 et la date de règlement livraison seront payés par Auplata au plus tard le 15 juillet 2016.</p> <p>Les porteurs d'Obligations 2014 souhaitant souscrire par compensation de ces créances à l'Offre et dont les Obligations 2014 sont inscrites en compte auprès d'un intermédiaire financier (établissement de crédit, entreprise d'investissement, etc.) devront remettre à leur intermédiaire financier, au plus tard le 22 juin 2016, un ordre de souscription à l'Offre par compensation avec leur créance, conforme au modèle qui sera mis à leur disposition par cet intermédiaire.</p> <p>Après clôture le 3 juin 2016, les Obligations 2014 Auplata cotent 107,90% de leur valeur nominale soit 539,95 €.</p> <p>La souscription par compensation de créance se fera à raison de 1 Obligation 2014 de valeur nominale 500€ contre 556 actions à émettre.</p> <p>L'allocation des actions nouvelles aux compensations d'Obligation 2014 se fera au prorata des Obligations apportées.</p> <p>Les porteurs d'Obligations 2014 inscrits en compte sous la forme « nominatif pur » devront demander leur conversion sous la forme « nominatif administré » pour souscrire par compensation de ces créances à l'Offre, à moins que leur titulaire n'en ait demandé au préalable la conversion au porteur.</p> <p>Les Obligations 2014 utilisée pour souscrire à l'Offre par compensation de créance doivent être librement négociables et libres de tout privilège, gage, nantissement ou autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit et restreignant le libre transfert de leur propriété.</p> <p>De façon à permettre la souscription par compensation de créance avec des Obligations 2014 dont le terme est le 26 juin 2019, Auplata d'une part et chacun des titulaires d'Obligations 2014 souhaitant souscrire par compensation à l'emprunt obligataire 2014 d'autre part, renonceront, d'un commun accord, au bénéfice du terme afin d'avancer l'exigibilité des Obligations 2014.</p> <p>En conséquence de quoi, les Obligations 2014, dont l'exigibilité serait avancée par voie conventionnelle, constitueraient une créance certaine, liquide et exigible, d'un montant de 500€ par Obligation 2014, pouvant permettre la libération par compensation d'actions à émettre au titre de l'Offre, à raison de 1 Obligation 2014 de 500€ de valeur nominale contre 556 actions à émettre. Les intérêts dus sur les Obligations 2014 apportées au titre d'une souscription par</p>
--	--	--

		<p>compensation de créance entre le 26 juin 2016 et la date de règlement livraison seront payés par Auplata au plus tard le 15 juillet 2016.</p> <p>Ce mécanisme de compensation conventionnelle se formalisera au sein du bulletin de souscription à l'Offre par compensation avec des Obligations 2014, dans lequel les porteurs d'Obligations 2014 renonceront expressément au bénéfice du terme au titre des Obligations 2014 avec lesquelles ils souhaiteront souscrire à l'Offre par compensation de créances, et ce avec l'accord inconditionnel de la société Auplata.</p> <p>Les souscriptions par compensation de créances en principal avec des Obligations 2014 Auplata à raison de 1 Obligation 2014 de valeur nominale 500€ contre 556 actions à émettre seront traitées comme des souscriptions à titre libre, c'est-à-dire qu'elles ne seront servies que si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital.</p> <p>Chef de file et Teneur de Livre Midcap Partners 39-41 rue Cambon 75001 Paris</p> <p><u>Calendrier indicatif</u></p> <p>27/05/2016 Publication par Euronext Paris de l'avis de suspension de la faculté d'exercice des BSAR2 Publication au BALO de l'avis de suspension de la faculté d'exercice des BSAR2</p> <p>03/06/2016 Début de la période de suspension de la faculté d'exercice des BSAR2</p> <p>08/06/2016 Visa de l'AMF sur le Prospectus.</p> <p>09/06/2016 Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.</p> <p>10/06/2016 Diffusion par Euronext de l'avis d'émission</p> <p>13/06/2016 Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Alternext Paris.</p> <p>22/06/2016 Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription</p> <p>29/06/2016 Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible</p> <p>04/07/2016 Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison. Admission des actions nouvelles aux négociations sur Alternext Paris.</p> <p>16/07/2016 Reprise de la faculté d'exercice des BSAR2</p> <p>Le public sera informé de toute modification du calendrier indicatif ci-dessus au moyen d'un communiqué diffusé par la Société et mis en ligne sur son site Internet et d'un avis diffusé par Euronext Paris.</p>
<p>E.4</p>	<p>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission</p>	<p>Les Conseils de la Société et/ou certaines de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société, à ses actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p>

E.5	Cession de valeurs mobilières Engagement de conservation	Sans objet.																																				
E.6	Montant et pourcentage de dilution résultat immédiatement des opérations envisagées	<p>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés du Groupe - tels qu'ils ressortent des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2015) serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="644 593 1441 1059"> <thead> <tr> <th colspan="3" data-bbox="644 593 1441 629">Quote-part des capitaux propres par action (en euros)</th> </tr> <tr> <th data-bbox="644 629 1225 687"></th> <th data-bbox="1225 629 1345 687">Base non diluée*</th> <th data-bbox="1345 629 1441 687">Base diluée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="644 687 1225 759">Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td data-bbox="1225 687 1345 759">0,71 €</td> <td data-bbox="1345 687 1441 759">0,82 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="644 759 1225 853">Après émission de 11 655 041 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td data-bbox="1225 759 1345 853">0,76 €</td> <td data-bbox="1345 759 1441 853">0,83 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="644 853 1225 947">Après émission de 13 403 298 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'exercice de la clause d'extension dans la limite de 15%</td> <td data-bbox="1225 853 1345 947">0,76 €</td> <td data-bbox="1345 853 1441 947">0,83 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="644 947 1225 1059">Après émission de 8 741 281 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre</td> <td data-bbox="1225 947 1345 1059">0,75 €</td> <td data-bbox="1345 947 1441 1059">0,83 €</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="644 1059 1441 1189">* : sur la base d'un montant de capitaux propres consolidés de 27,07M€ au 31/12/2015 Base diluée suite à exercice des 41 371 224 valeurs mobilières existantes au 31/05/2016</p> <p>Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date du visa sur le Prospectus, soit 37 878 883 actions) serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="644 1424 1441 1962"> <thead> <tr> <th colspan="3" data-bbox="644 1424 1441 1482">Participation de l'actionnaire (en %)</th> </tr> <tr> <th data-bbox="644 1482 1225 1541"></th> <th data-bbox="1225 1482 1345 1541">Base non diluée*</th> <th data-bbox="1345 1482 1441 1541">Base diluée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="644 1541 1225 1612">Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td data-bbox="1225 1541 1345 1612">1,00%</td> <td data-bbox="1345 1541 1441 1612">0,64%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="644 1612 1225 1729">Après émission de 11 655 041 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td data-bbox="1225 1612 1345 1729">0,76%</td> <td data-bbox="1345 1612 1441 1729">0,54%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="644 1729 1225 1845">Après émission de 13 403 298 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'exercice de la clause d'extension dans la limite de 15%</td> <td data-bbox="1225 1729 1345 1845">0,74%</td> <td data-bbox="1345 1729 1441 1845">0,53%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="644 1845 1225 1962">Après émission de 8 741 281 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre</td> <td data-bbox="1225 1845 1345 1962">0,81%</td> <td data-bbox="1345 1845 1441 1962">0,56%</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="644 1962 1441 2022">Base diluée suite à exercice des 41 371 224 valeurs mobilières existantes au 31/05/2016</p>	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)				Base non diluée*	Base diluée	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,71 €	0,82 €	Après émission de 11 655 041 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,76 €	0,83 €	Après émission de 13 403 298 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'exercice de la clause d'extension dans la limite de 15%	0,76 €	0,83 €	Après émission de 8 741 281 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	0,75 €	0,83 €	Participation de l'actionnaire (en %)				Base non diluée*	Base diluée	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%	0,64%	Après émission de 11 655 041 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,76%	0,54%	Après émission de 13 403 298 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'exercice de la clause d'extension dans la limite de 15%	0,74%	0,53%	Après émission de 8 741 281 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	0,81%	0,56%
Quote-part des capitaux propres par action (en euros)																																						
	Base non diluée*	Base diluée																																				
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,71 €	0,82 €																																				
Après émission de 11 655 041 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,76 €	0,83 €																																				
Après émission de 13 403 298 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'exercice de la clause d'extension dans la limite de 15%	0,76 €	0,83 €																																				
Après émission de 8 741 281 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	0,75 €	0,83 €																																				
Participation de l'actionnaire (en %)																																						
	Base non diluée*	Base diluée																																				
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%	0,64%																																				
Après émission de 11 655 041 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,76%	0,54%																																				
Après émission de 13 403 298 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'exercice de la clause d'extension dans la limite de 15%	0,74%	0,53%																																				
Après émission de 8 741 281 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	0,81%	0,56%																																				
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet																																				